



# PRÉFÈTE DE L'ISÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat Général

Direction des Relations avec les Collectivités  
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations  
et des Missions de Proximité Titres

Affaire suivie par : FKD  
Tél : 04 76 60 32 86

## Arrêté n° 38-2025-03-20-00003 du 20 MARS 2025 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de NOYAREY

LA PRÉFÈTE DE L'ISÈRE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-09-21-00002 du 21 septembre 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Noyarey ;

VU la proposition de la commune désignant Kévin PORTIER en remplacement de Sophie CUTAJAR, démissionnaire ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 –** L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

**ARTICLE 2 –** Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune de Noyarey et est composée comme suit :

	Qualité		NOM	Prénom
Liste 1 :	Conseillère municipale	titulaire	RIBEIRO	Prazères
	Conseiller municipal	titulaire	SALLAZ-DAMAZ	Yoann
	Conseiller municipal	titulaire	HAIRABEDIAN	Jacques
	Conseiller municipal	suppléant	PORTIER	Kévin
Liste 2 :	Conseiller municipal	titulaire	CARBONARI	Aldo
	Conseillère municipale	titulaire	GUILLAUMIN	Bénédicte
	Conseiller municipal	suppléant	BERTHIER	Christian

**ARTICLE 3 –** La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 4 –** Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 –** Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Noyarey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

La Préfète

  
Pour la Préfète, par délégation,  
le Secrétaire Général  
Laurent SIMPLICIEN